AMIENS

Union des Pêcheurs de l'Amiénois
6, boulevard Beauvillé - 80000 AMIENS
Tél. : 03-22-91-43-22 (tel:03-22-91-43-22) - Email : amiens@peche80.com (mailto:amiens@peche80.com)
http://www.union-pecheurs-amienois.fr (http://www.union-pecheurs-amienois.fr)

Fiche AAPPMA

L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 2.5 kms
- La Selle

Etangs : 47 hectares
- Etang gros poissons
- Etang de Thaïs
- Etang du Bout du Monde
- Etang des trois vaches
- Etang de Rivery
- Petit marais 1
- Petit marais 2
- Petit marais 3
- Grand Etang de Glisy
- Petit Etang de Glisy
- Etang Saint Pierre
- Etang d'Argoeuves
- Etang communal de Dreuil
- Etang de Lamotte Breniéreb

Membres du bureau

Président
HAVET Pierre

Vice-Président
BARBIER René

Trésorier
BOUCHER Marylise

Secrétaire
BOUCHER Jean-Louis

Types de pêche pratiqués

Services

Présentation

Cette association est issue du regroupement de plusieurs associations dans les années 70 et dispose de nombreux droits de pêche sur le secteur d'Amiens.

L'association vous propose des parcours de pêche en rivière de première catégorie, de la pêche à la carpe de nuit, de la pêche aux blancs et aux carnassiers.

L'association anime également une école de pêche.

Par ailleurs, de nombreuses manifestations sont organisées tout au long de l'année.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'association.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
*Tarifs **	110.00€	91.00€	23.00€	40.00€	7.00€	15.00€	35.00€
OPTIONS							
Carpe de nuit	50.00€	50.00€	50.00€	50.00€	50.00€	50.00€	50.00€
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-
Carpodrome	10.00€	10.00€	10.00€	10.00€	10.00€	10.00€	10.00€

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Atout pêche 80 - **Mr Cyril Robin** - 67, Thuillier Delambre, - 80136 Rivery -
Au Fil de l'Eau - Siège de l'UPA - **Mr Laurent Lefevre** - 6, boulevard Beauvillé - 80000 AMIENS -
DECATHLON - 50, Avenue de Grèce - Vallée des Vignes - 80000 AMIENS -
La Campanella - **Mr Jérôme BRIDEL** - 76, RUE DU 60EME RI - 80310 PICQUIGNY -
Pacific Pêche - **Mme Solène NEWSTEAD** - -, Zone Commerciale Carrefour - 80 085 AMIENS -
Terres & Eaux - 20, Avenue Philéas Fogg - Pôle Jules Verne - ZAC de la Croix de Fer - 80440 BOVES -

AMIENS

Union des Pêcheurs de l'Amiénois
6, boulevard Beauvillé - 80000 AMIENS
Tél. : 03-22-91-43-22 (tel:03-22-91-43-22) - Email : amiens@peche80.com (mailto:amiens@peche80.com)
http://www.union-pecheurs-amienois.fr (http://www.union-pecheurs-amienois.fr)

Fiche Parcours

Petit marais 2

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.86 Ha

Type(s) de pêche :

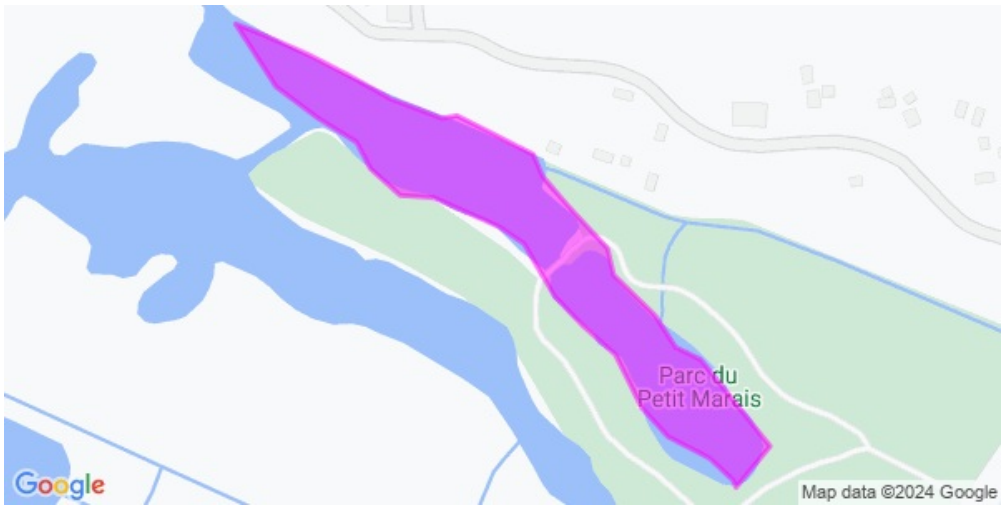

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

2 cannes autorisées sans dépasser 4 cannes avec la pêche aux blancs.

Tailles : Sandre -> 50cm Brochet -> 60cm

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Sandre , Poissons blancs , Carpe

• Techniques de pêche :

Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche à la carpe de jour , Pêche en batterie , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche au mort manie

Document non contractuel - Edité le 05/05/2024